
Les réactions émotionnelles et les accusations

A l'annonce de la mort de Marie, les réactions ont été extrêmement vives dans les médias et sur les réseaux sociaux. Plusieurs éditoriaux et plusieurs prises de positions publiques ont exprimé des critiques et des accusations souvent virulentes, sans attendre des informations complètes sur le déroulement des faits.

« *Une justice qui scandalise* », titre Le Matin du 16 mai 2013, alors que dans son éditorial, la rédactrice en chef Sandra Jean accuse : « **Marie, morte par négligence** ». Selon elle, Claude Dubois n'aurait jamais dû sortir de prison : « *Par quel affreux concours de circonstances, cet homme dont tout l'être transpirait le mal et les actes le dégoût, comment cet abominable personnage s'est retrouvé dehors ?* ». Elle en appelle à la future enquête administrative pour déterminer, avant même que le mandat de l'enquêteur n'ait été défini, si les personnes appelées à statuer sont compétentes, si l'évaluation de la dangerosité est fiable, si la communication entre les intervenants est efficace, etc.

Dans la même édition du Matin, Monsieur et Madame Trezzini, les parents de Lucie, la jeune Fribourgeoise morte dans des circonstances semblables, expriment toute leur émotion. Ils formulent également de nombreux reproches aux instances administratives impliquées dans cette affaire, et, de manière plus générale, à celles des autres cantons. « *J'espère que cela aboutira à une enquête pénale. A Genève, dans le canton de Vaud et à Berne, ils ne savent même pas de quoi ils parlent* ». [On se souvient que les parents de Lucie avaient déposé une plainte pénale pour homicide par négligence contre les autorités argoviennes d'exécution des peines, mais que celle-ci avait été classée. L'idée de rendre pénalement responsables les autorités en charge des décisions de libération en cas de récidive reviendra certainement dans le débat, la CN Nathalie Rickli ayant annoncé son intention de déposer une motion dans ce sens.]

M. Trezzini en appelle également à la Confédération, relançant le débat en faveur d'une uniformisation et d'une centralisation de l'exécution des peines au niveau fédéral. Bien que le meurtrier de leur fille ait été condamné à l'internement à vie, il exprime la crainte que le tribunal fédéral accepte le recours déposé par l'avocat de l'assassin contre cette condamnation. Il redoute qu'un traitement psychiatrique soit rendu possible et que le condamné parvienne à s'en sortir : selon les experts [le quotidien ne précise pas lesquels], le meurtrier de leur fille, « *habitué aux thérapies, est capable de manipuler les thérapeutes en leur donnant les réponses qu'ils attendent* ». [Dans ces circonstances, on s'aperçoit que même l'internement à vie ne semble pas suffisant pour assurer la sécurité de la population. Sur les réseaux sociaux et les forums internet, la peine de mort refait surface.]

Dans une tribune publiée dans Le Temps (22.05.13) sous le titre « **Marie, victime des droits de l'homme** », Pierre Kunz, ancien député radical genevois met en cause une « *interprétation abusive des droits de l'homme* », tendant à « *sacrifier la notion de l'intérêt général sur l'autel des droits des particuliers* ». Il s'en prend à « *l'interventionnisme socio-humanitaire des administrations publiques* ». Selon lui, le problème vient du fait que le criminel « *est vu, au moins partiellement, comme la victime d'une société violente* ». On doit donc se montrer avec lui compréhensif et généreux pour lui ouvrir les portes de la réinsertion sociale. Il critique une dérive, responsable selon lui d'un transfert de compétences des décideurs politiques vers les experts et les juges, « *par facilité et par absence de conviction* », dont les conséquences sont une gestion technocratique des dossiers. « *Les uns, conditionnés par la bien-pensance ambiante, les autres, forcés par le droit, experts et juges peinent à ne pas privilégier les individus et les minorités* » au lieu de s'occuper de la sécurité publique. « *Souvent ces expertises et jugements sont ubuesques (...), parfois ils génèrent des tragédies comme celle de Marie* ». [Dommage que M. Kunz ne dise pas comment les décideurs politiques seraient amenés à prendre des décisions en matière pénale à la place des experts et des juges. On nous permettra d'avoir des doutes !]

La réaction la plus virulente vient de l'avocat Charles Poncet, qui, dans sa lettre ouverte « **A un juge d'application des peines** » publiée dans L'Hebdo (30.05.13) s'en prend non pas aux juges, contrairement à P. Kunz, mais aux politiciens. « *Aucun texte n'atteste mieux de l'inconsistance et de l'impérialisme de la gent politique que les altérations successives du code pénal à qui nous devons la mouscaille actuelle* ». Sont visés particulièrement la gauche et les Verts, mais le « *laxisme pénal* » est le fait de tous les partis. Et aussi quelques professeurs d'université « *n'ayant jamais vu un criminel au parloir de la prison* », qui voudraient ajouter à la fonction dissuasive de la prison un effort de resocialisation, ambition que Charles Poncet qualifie « *d'évangile farfelu* », et de « *faribole* ». A ses yeux, le délinquant n'est pas une victime de la société à qui il faut offrir une prison quatre étoiles, avec quelques congés « *et autres exhortations dont le seul effet réel est de rendre la prison anodine et insignifiante* » [Il faut n'avoir jamais visité des prisons comme Champ Dollon ou Le Bois Mermet pour considérer qu'elles sont comparables à des hôtels de luxe]. « *Les criminels qui commettent des infractions graves, les assassins, les violeurs, les bandits de grand chemin, les trafiquants de drogues, les pervers récidivistes, sont dans leur écrasante majorité des irrécupérables. Il faut les châtier par élimination, non point physique - la peine de mort est éthiquement critiquable et judiciairement périlleuse, car la justice se trompe parfois - mais sociale (...) par l'enfermement strict, sans merci ni espoir de libération. Et si d'aventure un sur mille s'amendait, peu importerait qu'il pourrît en prison comme les autres* ». [La violence du propos ne saurait être adoucie par l'usage du subjonctif imparfait !]

« **La peine de mort doit être une option** », estiment de nombreux internautes dont les propos sont relayés par 24 Heures (16.05.13). Parmi eux, le député UDC valaisan Jean-Luc Addor : « *Notre système est inefficace face à des criminels récidivistes et endurcis. Après le meurtre de Lucie en 2009, nous en avons aujourd'hui une nouvelle démonstration* ». Il rappelle qu'une initiative dans ce sens avait été lancée en 2010, puis retirée. Pour ce député la question reste ouverte. « *Voyons d'abord ce que le monde politique nous proposera de concret. Mais j'attends autre chose que des théories (...) La peine de mort est problématique à cause des erreurs judiciaires possibles, dit de manière brutale, elle protège efficacement la société contre les risques de récidive* ». Un autre UDC valaisan avait déjà lancé un appel pour le rétablissement de la peine de mort en 2012. « *On ne peut plus faire l'économie de ce débat, estime-t-il, pas dans un esprit de vengeance, mais de justice* ». Mais les politiques estiment que ce n'est pas sérieux. Pour Christian Lüscher, « *même l'UDC ne soutiendra jamais une proposition pareille* ». Pour Jean-Christophe Schwaab, il n'est pas question d'entrer en

matière. « *Les Etats qui pratiquent la peine de mort n'ont pas résolu leur problème de violence, bien au contraire. La peine de mort consiste à répondre à la barbarie par la barbarie* ». Réplique de l'UDC Yves Nidegger : « *Le réclusion à perpétuité ou l'internement à vie ne sont pas moins barbares, c'est juste une manière plus civilisée d'éliminer les personnes dont la société ne veut plus* ». Enfin, Carlo Sommaruga, Conseiller national, appelle à ne pas céder à l'émotion, vu que ces crimes sont extrêmement rares. « *Par contre, plus de vingt femmes meurent chaque année en Suisse à cause des violences conjugales. C'est tout aussi révoltant, mais les mêmes personnes s'en émeuvent moins !* ». En conclusion, l'article rappelle que le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a lancé fin 2012 un appel international pour l'abolition définitive de la peine de mort.